F

Février 2014

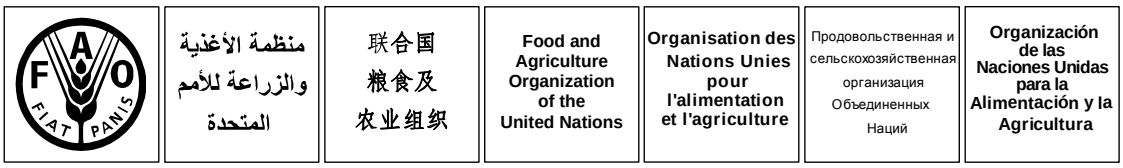

Conférence régionale de la FAO pour le Proche- Orient

Trente-deuxième session

Rome (Italie), 24 – 28 février 2014

Récapitulatif des recommandations issues des commissions régionales et des principales réunions tenues dans la région Proche-Orient en ce qui concerne i) les questions relatives aux politiques et réglementations et ii) les questions relatives au Programme et au budget

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes
I.	Vingt et unième session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient (CFPPO)	2-7
II.	Septième session de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES)	8-10
III.	Trente-sixième et trente-septième sessions de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)	11-14
IV.	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC)	15-17
V.	Huitième session de la Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient (ALAWUC)	18
VI.	Journées terre et eau	19
VII.	Atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient	20
VIII.	Cinquième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et Conférence ministérielle pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord avec le Brésil, l'Espagne, l'Indonésie, l'Italie et la Norvège, 24-28 septembre, Mascate (Oman)	21-23

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

mj446f

1. Le présent document est une brève synthèse des principales conclusions et recommandations formulées par les commissions régionales du Proche-Orient et d'Afrique du Nord en 2012-2013, lors des réunions suivantes: vingt et unième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO), septième session de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES), trente-sixième et trente-septième sessions de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), Commission de lutte contre le criquet pèlerin (CRC) et huitième session de la Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient (ALAWUC). Il présente également les conclusions des principales réunions, en particulier les Journées Terre et Eau et l'Atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient.

I. Vingt et unième session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient (CFPPO)

2. La vingt et unième session de la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO) et la Troisième semaine forestière pour le Proche-Orient ont eu lieu du 26 au 30 janvier 2014 à Amman (Jordanie). Elles ont rassemblé 262 participants. Étaient présents à la session de la Commission 35 représentants de 15 États Membres, et 6 représentants d'organisations intergouvernementales mondiales et régionales. Parallèlement à la session de la Commission, 75 participants venus de 16 pays ont pris part à la Troisième semaine forestière pour le Proche-Orient.

3. La vingt et unième session de la Commission et la Troisième semaine forestière pour le Proche-Orient étaient organisées autour d'un thème commun, la gestion durable des forêts et des parcours - vers une économie verte dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Partant de ce thème, la vingt et unième session de la Commission des forêts et les manifestations connexes organisées pendant la semaine se sont efforcées de placer la gestion durable des forêts et des parcours au cœur des débats sur l'économie verte et de donner l'occasion aux participants de la session et aux nombreuses autres parties prenantes qui s'intéressent aux problématiques liées aux forêts et aux parcours de partager des connaissances et de confronter leurs expériences.

4. La session s'est conclue par la formulation d'une série de demandes et de recommandations adressées à la FAO et aux États Membres; elle a également porté certaines questions à l'attention de la Conférence régionale pour le Proche-Orient et du Comité des forêts (COFO).

5. La Conférence régionale a été invitée à examiner en priorité les questions suivantes:
   - Attribuer aux forêts et aux parcours la place qui leur revient au sein des politiques et stratégies en matière de développement;
   - Reconnaître le rôle particulier des forêts et des parcours, et ce faisant, renforcer les synergies entre les Conventions de Rio;
   - Reconnaître le besoin de renforcement des capacités des institutions et des personnes pour ce qui concerne les forêts et les parcours de la région, en lien avec les domaines qui relèvent du nouveau Cadre stratégique de la FAO.

6. Les résultats escomptés par rapport à ces considérations sont les suivants:
   - Des informations et d'éventuelles orientations pour amener les pays et la FAO à reconnaître la véritable valeur de la contribution des forêts et des parcours au développement durable et pour qu'ils en tiennent dûment compte au sein des politiques, des stratégies et des programmes de développement;
   - des informations et d'éventuelles orientations pour que les pays puissent renforcer la collaboration aux niveaux national et régional;
   - des orientations pour que la FAO axe ses programmes sur le renforcement des capacités et l'éducation/la vulgarisation connexes.

7. La FAO peut envisager les activités de suivi ci-après:

- Travailler à comprendre la valeur complète des biens et services, appuyer l'élaboration de politiques, stratégies et programmes intégrés et transversaux, et participer à leur mise en œuvre;
- aider les pays à élaborer des politiques, des stratégies et des programmes connexes;
- mettre davantage l'accent sur les activités à l'appui de l'éducation et du renforcement des capacités.

II. Septième session de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES)

8. La septième session de la Commission régionale des pêches s'est tenue à Téhéran (République islamique d'Iran) du 14 au 16 mai 2013. Vingt délégués de cinq des huit États Membres de la Commission régionale des pêches, ainsi que 11 observateurs ont participé à la session. La Commission a examiné les travaux effectués depuis la dernière session et approuvé les rapports administratif et financier de la Commission.

9. En ce qui concerne les questions relatives aux politiques et réglementations, la Commission:
   - a affirmé que la priorité devrait être accordée aux travaux sur les stocks partagés, en tenant dûment compte en particulier des espèces utiles aux pêcheries d'intérêt commun;
   - a réaffirmé le caractère prioritaire de l'aquaculture et la nécessité d'élaborer une stratégie régionale à long terme pour le développement de l'aquaculture;
   - s'est félicitée de la possibilité de renforcer la coopération avec le Conseil de coopération du Golfe et d'autres partenaires régionaux, et a souligné l'importance d'une coopération régionale efficace et viable, que la Commission régionale des pêches devrait encourager, en collaboration avec d'autres entités intéressées;
   - a pris note de l'urgente nécessité d'élaborer un plan de gestion régionale du thazard rayé indopacifique et de mettre en place des procédures de gestion destinées à limiter la pêche des crevettes au chalut;
   - a salué l'engagement général et sincère pris par les États Membres en faveur de la mise en œuvre de la recommandation relative aux exigences minimales en matière de communication d'informations (qui a pris effet le 1er janvier 2012) et reconnu la nécessité de créer une base de données régionale CORÉPÊCHES à l'appui de la gestion des pêches dans la région;
   - a réaffirmé l'importance du Système d'information régional sur l'aquaculture au service du secteur de l'aquaculture;
   - a pris acte avec satisfaction de la mise en place du Groupe de travail CORÉPÊCHES sur les aspects socioéconomiques de la pêche et des travaux qu'il mène;
   - a félicité le Secrétariat de la Commission régionale pour son rôle dans la finalisation du document sur le projet d'initiative tripartite dans la zone Nord (entériné par la République islamique d'Iran, l'Iraq et le Koweït) et ses efforts de mobilisation de fonds auprès des institutions régionales;
   - a exprimé son soutien aux efforts de réduction de l'impact environnemental de la pêche et encouragé l'adoption de mesures de gestion au niveau régional en vue de diminuer les prises accessoires;
   - a déclaré qu'il était nécessaire d'élaborer un cadre régional pour faire face aux problèmes relatifs à la pêche artisanale dans la région.

10. En ce qui concerne *les questions relatives au Programme et au budget*, la Commission:
    - a pris note de la richesse du programme mis en œuvre depuis la dernière session et remercié le Secrétariat de l'appui et des efforts fournis pour faciliter les travaux. Certaines activités figurant dans le plan de travail approuvé n'ont pu être réalisées que grâce à la mobilisation de ressources supplémentaires imputées sur le programme ordinaire de la FAO;
    - a souligné qu'il est essentiel que les États Membres soutiennent davantage ces efforts. Les États Membres se sont déclarés préoccupés par le solde des arriérés de contributions cumulés, qui s'élevait à 70 135 USD au 31 décembre 2012;
    - a réaffirmé que les États Membres devaient veiller à ce que le Secrétariat dispose de ressources suffisantes pour permettre à la Commission de poursuivre ses travaux, de plus en

plus indispensables à la durabilité des ressources halieutiques partagées et au développement de l'aquaculture dans la région;

- a réaffirmé la décision prise à la sixième session de porter la contribution annuelle des États Membres à 15 000 USD, sous réserve que les contributions non encore acquittées soient réglées au plus vite.

III. Trente-sixième et trente-septième sessions de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)

11. Les trente-sixième et trente-septième sessions de la CGPM se sont tenues respectivement à Marrakech (Maroc), du 14 au 19 mai 2012, et à Split (Croatie), du 13 au 17 mai 2013. Les deux sessions ont examiné les travaux menés par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période intersessions ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en vigueur de la Commission. Plusieurs recommandations et résolutions intéressant la gestion des pêches, la communication des données, l'aquaculture, ainsi que le suivi, le contrôle et la surveillance ont été adoptées. La Commission a par ailleurs approuvé le lancement d'un processus de révision complète afin de moderniser la CGPM.

12. En ce qui concerne *les questions relatives aux politiques et réglementations*, la Commission a adopté, à ses trente-sixième et trente-septième sessions, cinq recommandations contraignantes, trois résolutions et deux décisions, comme suit:

- Recommandation CGPM/37/2013/1 relative à un plan de gestion pluriannuel des pêches pour les stocks de petits pélagiques dans la sous-région géographique 17 de la CGPM (Adriatique Nord) et à des mesures de conservation transitoires pour la pêche concernant les stocks de petits pélagiques dans la sous-région géographique 18 (Adriatique Sud);
- Recommandation CGPM/37/2013/2 relative à la définition d’un ensemble de normes minimales pour la pêche du turbot au filet maillant de fond et pour la conservation des cétacés en mer Noire;
- Recommandation CGPM/36/2012/1 relative à des mesures supplémentaires pour l’exploitation du corail rouge dans la zone de la CGPM;
- Recommandation CGPM/36/2012/2 relative à la réduction des captures accidentelles de cétacés dans la zone de la CGPM;
- Recommandation CGPM/36/2012/3 concernant des mesures de gestion des pêches pour la conservation des requins et des raies;
- Résolution CGPM/37/2013/1 relative à la gestion des pêches par zone, notamment grâce à la création de zones de pêche réglementée dans la zone de compétence de la CGPM et à la coordination avec des initiatives du PNUE-PAM concernant la création d’aires spécialement protégées d’intérêt méditerranéen (ASPIM);
- Résolution CGPM/37/2013/2 relative à des lignes directrices concernant la gestion de la capacité de pêche dans la zone de compétence de la CGPM;
- Résolution CGPM/36/2012/1 relative à des lignes directrices concernant les zones affectées à l’aquaculture;
- Lignes directrices sur des mesures de précaution en matière de conservation, dans l'attente de l’élaboration et de l’adoption par la CGPM de plans de gestion pluriannuels pour les pêcheries concernées au niveau sous-régional;
- Feuille de route pour la lutte contre la pêche INN en mer Noire.

13. En ce qui concerne *les questions relatives au Programme et au budget*, les principales conclusions et décisions des trente-sixième et trente-septième sessions de la CGPM sont les suivantes:

- Suite à l'évaluation du fonctionnement de la CGPM réalisée en 2009-2011, la Commission a établi un groupe de travail pour engager la réforme de la CGPM. Le Groupe de travail a soumis à la Commission ses avis concernant d'éventuels amendements à l'Accord portant création de la CGPM ainsi qu'au règlement financier et aux procédures qui y sont associées; les conclusions de ses travaux ont été avalisés au cours des deux dernières sessions. Une session extraordinaire de la Commission est prévue à titre provisoire en 2014 en vue de l'adoption des nouveaux textes constitutifs de la Commission;
- Le premier Programme-cadre de la Commission, envisagé comme un moyen de recueillir des ressources extrabudgétaires à l'appui des activités du Groupe de travail (effectif depuis juillet 2012), a été approuvé;
- Les efforts se sont poursuivis, par l'intermédiaire du Groupe de travail ad hoc de la Commission, pour consacrer une attention particulière aux pêcheries et à l'aquaculture en Mer Noire;
- En vue du renforcement de son secrétariat, la Commission a recruté quatre membres du personnel supplémentaires.

14. La Commission a adopté ses budgets autonomes à hauteur de 1 805 027 USD en 2012 et 1 940 973 USD en 2013, et a approuvé le programme de travail de ses organes subsidiaires pour ces deux années, y compris l'organisation de nombreuses réunions techniques.

IV. Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC)

15. La vingt-huitième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale s'est tenue à Djeddah (Arabie saoudite) du 24 au 28 novembre 2012. Dix États Membres et trois organisations de lutte contre le criquet pèlerin pour l'Afrique de l'Est, la région occidentale et l'Asie du Sud-Ouest ont participé à la session. La Commission a examiné le travail effectué depuis la dernière session en 2010, notamment les rapports administratif et financier. Elle a adopté le programme de travail pour 2013 et 2014 et formulé les recommandations suivantes:

16. En ce qui concerne *les questions relatives aux politiques et réglementations*, la Commission:

- a demandé à la FAO de doter la Commission d'une plus grande autonomie pour lui permettre de gérer ses propres affaires administratives et financières;
- a revu et actualisé l'Accord portant création de la Commission, et a apporté les modifications nécessaires en tenant compte du rapport établi par le consultant recruté par la FAO en 2011;
- a prié les États Membres de la ligne de front de réaliser des études sur le criquet pèlerin à intervalles réguliers, et de communiquer en temps utile leurs rapports à la Commission et au Service d'information sur le criquet pèlerin au Siège de la FAO;
- a demandé aux États Membres de la ligne de front de mettre en œuvre le Programme sur les normes environnementales et sanitaires;
- a invité un certain nombre d'États Membres de la ligne de front (Arabie saoudite, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Oman, Soudan et Yémen) à établir un plan national d'urgence à partir de la version mise à jour de DeLCoPA (outil d'aide à la planification des mesures d'urgence) afin de bien se préparer aux invasions de criquet pèlerin;
- a décidé de renforcer la coopération avec les autres commissions (CLCPRO, SWAC et OLCP EA) sur tous les aspects de la lutte contre le criquet pèlerin;
- a entériné le plan de travail à moyen terme (2012-2017) et convenu de sa mise en œuvre.

17. En ce qui concerne *les questions relatives au Programme et au budget*, la Commission est convenue de ce qui suit:

- fournir un appui technique et financier aux activités axées sur le renforcement des capacités en matière de lutte contre le criquet pèlerin, d'application des normes environnementales et

sanitaires, d'entretien du matériel de pulvérisation, et d'utilisation des bases de données (RAMSES& eLocust4) et autres nouvelles technologies;

- annoncer l'octroi d'une bourse d'études de niveau Master en 2014 dans le domaine de la lutte contre le criquet pèlerin;
- contribuer à la production d'une brochure sur les procédures opérationnelles standard relatives aux opérations de lutte contre le criquet pèlerin et à l'entretien du matériel de pulvérisation;
- prendre les mesures nécessaires pour reconfigurer le site web CRC-EMPRES de manière à y inclure une version en langue arabe et à renforcer de la sorte la connaissance et la visibilité des activités de la Commission;
- le Président et le Secrétaire de la CRC se sont rendus au Bahreïn, à Djibouti, à Oman, en Iraq, en Arabie saoudite (réunion avec la Banque islamique de développement) et au Yémen, où ils ont rencontré les ministres concernés pour leur présenter un aperçu des activités de la Commission et de son rôle dans la lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale, et les inviter à apporter un appui aux efforts de la Commission;
- continuer de contribuer à la tenue d'un atelier national dans les États Membres et d'en couvrir le coût à hauteur de 5 000 USD par atelier;
- approuver le plan de travail et le budget pour la prochaine période intersessions (2013-2014).

V. Huitième session de la Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient (ALAWUC)

18. La huitième session de la Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient devait se tenir à Beyrouth du 4 au 6 février 2014 pour examiner les questions mises en évidence à sa septième session. Les États Membres ont reçu un courrier leur demandant de désigner un coordonnateur national de haut niveau chargé du suivi des activités de la Commission, de déterminer le montant de leur contribution annuelle volontaire et d'exprimer leur engagement en faveur du compte fiduciaire créé pour assurer la viabilité de la Commission. Seuls sept États Membres ont à ce jour répondu à ce courrier, ce qui est largement inférieur au quorum requis pour la tenue des sessions (12 États Membres).

VI. Journées terre et eau

19. Les journées Terre et eau pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, qui se sont déroulées à Amman (Jordanie) en décembre 2013 dans le cadre de l'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau, ont été organisées en partenariat avec 15 institutions régionales et internationales (ACSAD, Conseil arabe de l'eau, Banque mondiale, CEDRAE, CESAO, DRC, ICARDA, ICBA, IWMI Centre de recherche national sur les ressources en eau-Égypte, Ligue des États arabes, OADA, Office allemand de la coopération internationale, PAM et UNESCO[1]). Les délégués de 15 États de la région ont participé à ces journées. Cette manifestation régionale a permis de faire une mise à jour complète des principaux outils et méthodes utilisés pour résoudre les problèmes en eau et sols qui se posent à l'échelle de la région Proche-Orient et Afrique du Nord; de définir les domaines prioritaires des travaux sur la raréfaction de l'eau et la dégradation des terres dans la région; d'avancer dans l'élaboration d'une stratégie collaborative régionale pour la gestion de l'eau dans le secteur agricole et la sécurité alimentaire au Proche-Orient et en Afrique du Nord; de s'engager à

[1] Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), Conseil arabe de l'eau (AWC) , Banque mondiale, Centre pour l'environnement et le développement pour la Région arabe et l'Europe (CEDRAE), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Desert Research Center (DRC), Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA), Centre international d'agriculture biosaline (ICBA), Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI) Centre de recherche national sur les ressources en eau - Égypte, Ligue des États arabes, Organisation arabe pour le développement agricole (OADA), Office allemand de la coopération internationale (GIZ), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

renouveler les partenariats entre les organisations, organismes et institutions travaillant dans la région; et de mettre au point les mesures de suivi à intégrer dans un plan de travail opérationnel.

VII. Atelier régional multipartite-sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient

20. Le troisième atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient, prenant appui sur le succès des deux premiers ateliers régionaux, tenus au Caire (2011) et à Khartoum (2012), a eu lieu à Tunis (Tunisie) en novembre 2013. L'atelier a été l'occasion de présenter aux États Membres et autres participants une plateforme régionale destinée à fournir au Comité de la sécurité alimentaire des orientations de politique générale. Il a rassemblé un large éventail de parties prenantes de 14 pays, représentant des institutions gouvernementales, des organismes des Nations Unies, des organisations régionales, des institutions financières régionales, des centres de recherche agricole, des universités, des organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé. Cinq thèmes principaux ont été examinés: i) la sécurité alimentaire au Proche-Orient; ii) l'agriculture et les systèmes alimentaires au service d'une meilleure nutrition; iii) l'investissement agricole responsable; iv) l'insécurité alimentaire lors de crises prolongées; et v) la réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires. L'atelier a apporté son appui au document stratégique intitulé « Sécurité alimentaire au Proche-Orient et en Afrique du Nord: problèmes et orientations », élaboré par la FAO, en collaboration avec la Banque mondiale, la CESAO et le FIDA. Ce document appelle les gouvernements à s'engager plus avant dans la lutte contre la malnutrition, appuie le projet de stratégie régionale pour la réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, élaboré par la FAO, et émet des recommandations aux niveaux national, régional et international sur les questions examinées.

VIII. Cinquième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et Conférence ministérielle pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord avec le Brésil, l'Espagne, l'Indonésie, l'Italie et la Norvège, 24-28 septembre, Mascate (Oman)

21. La cinquième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été accueilli à Mascate du 24 au 28 septembre par le gouvernement du Sultanat d'Oman. D'autre part, la Conférence ministérielle pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord avec le Brésil, l'Espagne, l'Indonésie, l'Italie et la Norvège sur "L'eau et la sécheresse, défis agricoles de la région Proche-Orient et Afrique du Nord et au-delà: la contribution du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture", a été accueilli le 21 septembre 22013 par le Ministère des ressources agricoles et halieutiques à Mascate (Sultanat d'Oman). Ces deux réunions constituaient des événements historiques, non seulement dans l'histoire du Traité international, mais également pour la région et la communauté élargie du Traité.

22. La Conférence ministérielle pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord a adopté la Déclaration ministérielle de Mascate sur le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris un Cadre et plan d'action pour la mise en œuvre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord: 2014 – 2020. Le plan d'action est axé sur la pénurie en eau, la sécheresse et les effets du changement climatique sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

23. En mettant en œuvre le Déclaration ministérielle de Mascate et son Cadre et plan d'action, les pays peuvent contribuer aux apports techniques et financiers qui visent à soutenir l'application du Traité international et de son Fonds fiduciaire pour le partage des avantages dans la région Proche-Orient et ailleurs. La région a demandé à ce qu'un suivi actif de la Déclaration ministérielle de Mascate soit assuré, notamment en ce qui concerne le Cadre et plan d'action en vertu duquel le Secrétariat du Traité prévoit d'organiser une réunion technique et une conférence des donateurs pour la région. Ces événements seront axés sur les questions brûlantes de l'eau, de la sécheresse et de la sécurité

alimentaire, ainsi que sur la mobilisation de ressources à l'appui des projets financés par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages du Traité.